

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juin 1880.

Chronique générale.

Dans le conseil d'hier matin, qui a eu lieu à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, lequel a retardé son départ pour Melun exprès pour assister à la discussion, on a agité cette grosse affaire :

A propos de l'amnistie, le gouvernement posera-t-il la question de cabinet ?

Le conseil a décidé que non.

Devant la Chambre, dont la majorité est acquise au projet, cette manœuvre est inutile ;

Devant le Sénat, elle est dangereuse.

Or on veut surtout — ce sont les instructions de M. Gambetta — éviter une crise ministérielle.

Les choses se passeront comme pour l'article 7.

La réunion s'est prolongée jusqu'à midi.

M. le général Farre a été pris d'une de ces illuminations soudaines qui sont propres aux hommes de génie. La Chambre, occupée depuis huit jours à discuter le projet de loi relatif à l'administration de l'armée, croyait toucher aux termes de l'épreuve, lorsque tout à coup M. Farre s'élança à la tribune pour annoncer le prochain dépôt d'un projet nouveau et demander la suspension de la discussion. M. Gambetta s'empressa de faire droit à la réclamation ministérielle. Tout est à recommencer.

Mais il est quatre heures et demie ; comment occuper le reste de la séance ? M. Gambetta déclare ouverte la discussion du budget. Personne ne s'attendait à ce débat ; le banc ministériel est désert, les trois quarts des fauteuils parlementaires sont vides, les rapporteurs sont absents. N'importe ! malgré une énergique protestation de M. de La

Rochefoucauld, duc de Bisaccia, on discutera ou plutôt on votera deux budgets, celui des postes et celui de la Légion-d'Honneur. M. Gambetta pardonne, la Chambre doit obéir.

Nous ne pouvons mieux caractériser un pareil procédé qu'en répétant après l'honorable duc de Bisaccia : C'est un scandale !

Par décret, inséré à l'Officiel d'hier :

M. le général de division Clinchant (Justin), commandant le 6^e corps d'armée, est nommé gouverneur militaire de Paris, en remplacement du général baron Aymard, décédé.

Les instructions données aux préfets au sujet de l'application des décrets du 29 mars sont très-énergiques. Ils devront faire procéder à la fermeture des établissements dirigés par les Jésuites dans la matinée du 30 juin. Le choix de l'heure est laissé à leur initiative.

S'il arrivait qu'une des communautés demandât un nouveau délai, fût-ce de quelques heures seulement, il serait répondu que le gouvernement ayant déjà accordé plusieurs mois, la loi devait être exécutée sans aucune nouvelle remise.

Dans le cas où les congréganistes, alléguant leur droit de propriété sur le lieu qu'ils habitent actuellement, élèveraient la prétention de laisser plusieurs d'entre eux dans l'immeuble de la communauté pour veiller sur les objets qui s'y trouvent, ils seraient autorisés à déléguer un d'entre eux. Si la communauté est nombreuse, il pourraient être autorisés à désigner deux délégués.

En aucun cas, ils ne seront autorisés à en laisser trois.

Les congréganistes ne seront pas non plus autorisés à se réunir dans un local autre que celui de leur communauté, fût-ce dans un domicile appartenant à une tierce personne.

Si, enfin, les coneréganistes refusaient

catégoriquement de se dissoudre sur la première sommation qui leur en serait faite, il serait passé outre immédiatement et la dissolution serait opérée par la force.

A partir du moment où la dissolution aura été effectuée, l'accès des oratoires ou chapelles actuellement ouverts, dans les divers établissements appartenant à la compagnie de Jésus, seront rigoureusement interdits au public.

Les communications entre ces chapelles et l'intérieur de l'établissement religieux seront maintenues pour l'usage des personnes qui continuent à occuper le local à titre de gardiennes ; mais aucune communication entre les chapelles et la voie publique ne sera maintenue.

Au besoin, les portes seraient murées.

Le 30 juin au soir, la compagnie de Jésus n'aura plus d'existence légale en France. Un dernier sursis sera seulement accordé aux maisons d'éducation.

Le bruit a couru que M. Varoy était décidé à donner sa démission. La question de l'amnistie est étrangère à l'incident. Le ministre des travaux publics commence à s'apercevoir que M. de Freycinet lui a laissé une lourde charge. Le programme de M. de Freycinet commençait à l'écraser lui-même lorsqu'il a passé la main à M. Varoy. Ce dernier plie à son tour sous le fardeau et préfère se retirer, mais il est probable que M. Gambetta, l'inspirateur du cabinet, ne permettra pas qu'on provoque en ce moment une crise ministérielle.

On lit dans la Lanterne :

« La fête nationale du 14 juillet et l'amnistie étaient connexes. Elles avaient été présentées comme telles.

» L'amnistie disparaît : la fête aussi.

» Le Conseil municipal de Paris a ajourné toute décision sur le crédit de 200,000 fr. relatif à la fête du 14 juillet, jusqu'à ce que le gouvernement ait tranché la question de l'amnistie.

» Nous pensons que tous les Conseils municipaux de France suivront cet exemple.

» Quant aux citoyens, ils ne voudront pas s'associer à une fête qui ne serait pas, en même temps, la consécration définitive de l'apaisement de nos discordes civiles.

Une dépêche de Londres annonce que M. O'Donnell, le député irlandais qui a interpellé le ministre anglais au sujet de la nomination de M. Challemel-Lacour, a informé le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères qu'il renouvellerait son interpellation.

Il lui demandera de déposer sur le bureau de la Chambre les procès-verbaux de la commission de l'Assemblée nationale dans lesquels il est question des instructions que M. Challemel aurait données relativement aux bataillons de mobiles.

Il lui demandera également de donner communication au Parlement de l'arrêt de la cour de Dijon qui condamne M. Challemel-Lacour à des restitutions pécuniaires considérables envers les Frères de la doctrine chrétienne.

L'honorable membre se propose en outre d'interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher la circulation en Angleterre des journaux qui contiennent les accusations les plus graves contre l'ambassadeur de France en Angleterre.

M. O'Donnell est déterminé à obtenir, au moyen de motions successives, des éclaircissements sur le fameux « Fusillez-moi ces gens-là ! » et sur bien d'autres choses encore qui concernent M. Challemel-Lacour. Ce qu'il y a de très-intéressant dans tout cela, c'est que le ministre anglais ne parle et n'agit qu'en vertu d'informations envoyées par M. Gambetta à sir Charles Dilke, tandis que M. O'Donnell reçoit tous ses renseignements de M. ***.

Le *Moniteur universel* révèle un fait curieux concernant M. Jules Ferry :

39 FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

XVII

Mon bonheur était détruit, mes espérances brisées. Foudroyée dans mes affections les plus chères, ma fortune, mon avenir, je souhaitai la mort. La mort m'épargna. Je récus de longs mois d'une vie de songes, n'agissant pas, ne pensant pas, ne priant que par la souffrance. Demandez et vous recevrez, est-il dit : je ne demandai rien à Celui qui verse le baume sur la plaie qu'il a faite, et, privé des consolations divines pour ne les avoir pas implorées, je vidai la calice d'amertume jusqu'à la lie. Je connus toutes les détresses du désespoir. Mon Dieu ! m'écriai-je enfin, lorsque, mes larmes épuisées, je me sentis plongée dans les ténèbres de désolation que n'éclairait aucune lumière d'en haut, mon Dieu ! venez à mon aide, car mon cœur est navré et il se retourne contre moi.

On n'invoque jamais Dieu vainement. Il m'accorda son secours. Je puisai aux sources de la

religion la résignation à mon malheur et le courage d'envisager ma position avec un calme chrétien.

La mort de mon père me réduisit à un dénûment absolu. Si les officiers du 41^e ne m'avaient adoptée, recueillie, et payé ma pension à M. Iter, mon tuteur d'office et de par la loi, j'étais sans asile et sans pain.

Les dettes de cœur ne pèsent que lorsqu'on les renie. J'en contractai d'écrasantes envers mes protecteurs, mais elles ne m'étaient pas lourdes ; je regardais le dévouement dont j'étais l'objet comme un touchant témoignage rendu à la mémoire de mon père, non comme une vénale aumône ; et, loin de rougir de recevoir leurs bienfaits et de manger le pain de l'amitié, auquel, on le sait, il est si doux de goûter quand la nécessité ne nous y contraint pas, et qui nous semble si amer lorsqu'elle nous force d'y recourir, je bénissais la Providence de m'avoir donné des protecteurs, alors que je n'eusse su où aller, que faire, qu'entreprendre pour me procurer la nourriture et le domicile, en attendant que je pusse aviser au moyen de les gagner ; car, fille de militaire, je savais trop combien de privations je leur imposais, pour leur rester longtemps à charge. Mon bien-être, aux dépens du leur, était un abus de générosité.

D'un autre côté, dans les conditions où il me plaçait, madame Iter, par exemple, venant à me

manquer, eux, succombant à la guerre ou changeant de régiment, ou mis à la retraite, que deviendrais-je ? Évidemment je resterais avec le 41^e. Mais les amis de mon père dispersés, il m'eût cruellement coûté d'accepter les sacrifices de frères d'armes qui ne l'auraient ni connu, ni aimé. Aussi, dès que je fus en état de raisonner un projet, je pensai à chercher un emploi ou une occupation qui me fût à même de me suffire et de ménager la bourse de mes bienfaiteurs.

Dans les romans, les héroïnes ne sont pas à court d'expédients pour se sauver de la misère, qui n'est pour elles qu'une passe poétique à franchir, ou la base d'une fortune à la Monte-Cristo. De petits talents d'amateurs et de galants applaudissements de salon assurent à ces demoiselles des mariages de princesses et des avenir d'artistes. J'avais les petits talents, j'avoue avoir compté dessus pour vivre dans l'aisance. Je tombai du haut de ma présomption. Médiocres et peu rétribués, ceux des femmes ne rapportent guère. Un labeur assidu aux travaux manuels ne m'eût permis que de boire de l'eau et de me nourrir de l'air du temps. Courir le cachet comme professeur de piano, il fallait des années avant de trouver des élèves ; et, comme institutrice, mon instruction de fantaisie, au lieu d'un diplôme, m'aurait doté de toutes les boules noires des académies.

Avoir le désir de travailler, et s'en reconnaître

incapable, est ce que l'adversité a de plus poignant pour le riche déchu.

Je n'avais qu'une ressource : enseigner, soit dans un pensionnat, soit dans une maison particulière, à de petits enfants, l'anglais et l'italien que je parlais et écrivais correctement. Je n'agréai pas tout de suite la position dépendante de sous-maitresse ou de gouvernante, mais je n'avais pas à choisir et je n'étais apte qu'à cette facile tâche.

Je fis part de ma détermination aux officiers. Ils se récrièrent : la fille du capitaine David, leur pupille, domestique ! Le 41^e avait pétitionné ; le ministre, eu égard aux services de mon père, me pensionnerait et ferait droit à leur demande d'un bureau de poste pour l'orpheline.

Le ministre eut des égards. J'eus cent francs secs, et une apostille à la demande, classée dans les cartons d'une préfecture, au numéro neuf cents et quelques. Les autres numéros aussi apostillés seraient fournis à leur rang de solliciteurs. Si je vivais trois siècles, je pouvais tenir mon bureau sur mes vieux jours...

Restait un espoir d'indépendance : le testament du colonel.

Mon parrain se complaisait tant à redire : « je doterai ma filleule, » qu'on pensait naturellement qu'il ne l'avait pas oubliée ; effectivement, il me légua trente mille francs. Mais les héritiers attaquèrent le testament. Constaté entaché d'illégalité,

Nous avons dit que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux arts, n'avait pas l'esprit inventif. Nous devons ajouter aujourd'hui qu'il n'a pas reçu en partage le don de mémoire. Il ne se souvient plus que c'est à un de ces Jésuites qu'il poursuit si inutilement et si odieusement qu'il doit d'être Français.

La suppression de la Compagnie de Jésus en 1763 laissa à Vesoul un pauvre Frère convert de cet Institut, appelé Charles-Dominique Ferry, qui exerçait dans le collège de cette ville les fonctions d'infirmier.

Ce bon religieux, dégagé de ses vœux, avec tous ses confrères, par le bref *Dominicus ac Redemptor*, au lieu de rentrer dans le monde et de retourner à Monaco, son pays natal, se mit à étudier le latin, puis la théologie, et se fit ordonner prêtre par l'archevêque de Besançon.

Sa conduite fut des plus édifiantes toute sa vie, et le 23 pluviôse an II (11 février 1794), il fut guillotiné à Lyon pour n'avoir pas voulu prêter le serment schismatique. Il avait attiré à Vesoul, vers 1780, un de ses frères, aubergiste dans une petite ville de la rivière de Gènes. Ce Ferry passa ensuite à Epinal; il y fit souche, et c'est de lui que descend en droite ligne le père de l'article 7.

On critique vivement la circulaire récente de M. le ministre de la guerre, ayant pour objet de supprimer, au bas des lettres et des rapports militaires, les formules de salutation. La déférence pour les supérieurs est une partie du devoir; en retranchant l'expression, c'est ôter quelque chose au devoir lui-même; supprimer la politesse dans la correspondance aura pour effet de la diminuer dans les rapports des militaires entre eux.

Or, la politesse est une sorte d'inclination bienveillante qui dissimule les aspérités du commandement et empêche que les inférieurs n'en soient blessés. Le général Farre se trompe à deux points de vue. S'il croit reprendre la tradition républicaine, il ne laisse pas que de copier les plus mauvais modèles. Quand le général Hoche s'adressait à ses chefs, il écrivait en jacobin: c'était le style du temps; au contraire, donnait-il un ordre, sa manière était celle d'un gentilhomme.

On écrit d'Auxerre au Soleil:

« Il y a trois mois environ, le conseil municipal d'Auxerre a remplacé par des infirmières laïques les Sœurs de Saint-Vincent de Paul attachées à l'hôpital civil, au nombre de vingt-trois.

Les Sœurs ont dû rentrer à la maison-mère où elles ont reçu des destinations diverses. Récemment une épidémie de petite vérole noire s'est déclarée à l'hôpital. Les infirmières laïques épouvantées se sont empressées de rentrer dans leurs familles, laissant les malades privés de soin.

Le conseil municipal, ne sachant quelle mesure prendre, a redemandé les Sœurs; mais, comme elles ont été réparties dans di-

ils eurent gain de cause, la loi le cassa, je fus déshérité.

Je reparlai de ma détermination, et réfutai les objections de mes protecteurs, qui, bien à contre cœur, se décidèrent à me chercher une place. Le lieutenant Desfontaines m'en trouva une exceptionnelle et avantageuse dans une famille bretonne habitant Noy***, près Rennes, en Bretagne. Mais il me conseilla de n'y entrer qu'à titre d'essai; si la carrière du professorat ne me convenait pas, on m'irait reprendre avec empressement.

Apprendre à lire, à écrire et les premiers éléments d'une instruction française à deux petites filles de cinq ans étaient les propositions émises par M. et Madame Georges Merrey. Les appointements qu'ils fixaient étaient magnifiques. J'acquiesçai et signai l'aliénation de ma liberté.

Mon sort arrêté, je m'embarquai.

Quel déchirement de remonter à ce bord de la *Gauloise* avec M. Iler, désigné pour m'accompagner en France!

Mon au revoir au 41^e me coûta bien des larmes. Je le lui adressai du pont, quand le navire traçant son sillage écumeux s'éloigna des rives africaines, où je laissai à sa garde les tombes de mes pauvres aïmés...

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

vers établissements, elles ne pourront reprendre de si tôt leurs anciennes fonctions.

» En attendant, ce sont les pauvres malades qui souffrent de ces mesures ridicules, outre que ce service d'humanité se trouve désorganisé d'une manière déplorable.

Le dévouement des républicaines choisies par M. Lepère n'a pas été à la hauteur de celui des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Cela n'a rien qui puisse surprendre, car l'esprit de sacrifice procède de la charité chrétienne et non pas de l'égoïsme républicain.

Nous trouvons dans la *Liberté* d'avant-hier un article très-intéressant de M. Ed. Drumont.

Le bruit qui se fait autour des monastères en pleine fin du dix-neuvième siècle, au seuil du vingtième, ne sera pas un des chapitres les moins intéressants de l'histoire des idées à travers les âges.

« L'intensité de haine qui cherche à renverser les congrégations n'est guère plus étonnante que l'intensité de foi qui les relève constamment.

» Des hommes renoncent à toutes les joies de la vie, à l'amour, au mariage, aux honneurs, au luxe; ils se réunissent pour prier en commun; ils s'imposent un régime sévère toujours, quelquefois austère jusqu'à la cruauté; ils se font volontairement humbles, pauvres, obéissants, et ils se trouvent parfaitement heureux. Voilà le spectacle que vit le monde aux premiers siècles de l'Eglise; voilà le spectacle qu'il a vu de notre temps.

» Depuis le jour où, sur les ruines du temple d'Apollon, saint Benoît réunit ses premiers compagnons, le moine a son rôle spécial parmi les hommes.

» Aux heures d'invasion, c'est lui qui sauve les lettres et les arts et abrite Virgile et Horace, Démosthène et Cicéron, derrière les murailles du couvent; c'est lui qui met en ordre le monde barbare et incline à la douceur le cœur rude du féodal; sous la robe du franciscain, il chemine à travers les campagnes pour consoler les humbles; il reçoit Christophe Colomb découragé et, sous les traits du prieur des dominicains, il reconforte le génie abattu; il forme, dans les collèges de Jésuites, d'innombrables générations de grands esprits dans tous les genres.

» Consulté par les rois, arbitre des destinées des nations, le moine connaît aussi tous les outrages et parfois les mérites. Parfois on peut croire que c'en est fait de la vie monastique; que ce type de moine appartient désormais au passé; toujours la persécution vient à temps pour sauver ces congrégations prêtes à périr dans le bien être et l'indolence. Le souffle de la tempête ranime tout à coup ces institutions, sur le point de s'éteindre, comme le souffle de l'homme ranime un foyer qui déjà se couvre de cendres.

S'il faut en juger d'après le trouble que les décrets ont jeté dans les esprits, M. Ed. Drumont a cent fois raison lorsqu'il ajoute qu'en cette circonstance, l'opportunisme a manqué d'opportunité.

On assure que les Pères Prémontrés de Tarascon, non autorisés, sont décidés à quitter leur monastère. Le prieur l'aurait annoncé dimanche aux fidèles.

On dit que les Pères du noviciat des Jésuites d'Avignon se réfugieront le 20 juin au collège Saint-Joseph, tenu par les Pères, et attendront là jusqu'au mois d'août.

La *Gazette du Midi* nous donne des détails sur un fait regrettable qui s'est passé dernièrement à Cannes à la procession de la Fête-Dieu:

« Un incident qui a très-péniblement impressionné la population toute à la joie de ce beau jour s'est produit pendant le défilé de la procession.

» Des jeunes gens, portant l'uniforme d'une institution laïque, se firent un jeu de passer et de repasser à travers les rangs des fidèles.

» Ce manège, déjà très-inconvenant, commençait à fatiguer le public, lorsque l'un de ces aimables boustics, voulant sans doute faire acte de la plus grande vaillance, vint se

planter devant le dais pour interrompre la marche du Saint-Sacrement. Indigné, M. le curé osa le toucher légèrement de sa barrette de soie à l'épaule.

» A ce geste inoffensif, car ce n'était pas autre chose, le galopin, âgé de 14 à 15 ans, riposta en frappant au visage le vénérable vieillard, qui se baissa pour ramasser ses lunettes sans dire un mot, sans exprimer une plainte.

L'ANNIVERSAIRE DE LA CONQUÊTE D'ALGER.

Il y avait, le 14 juin, cinquante ans, l'armée française, forte de quarante mille hommes, commandée par le général de Bourmont, débarquait sur la plage de Sidi-Ferruch, à cinq lieues à l'ouest d'Alger. Partie de Toulon le 25 mai, une flotte de six cent soixante-quinze bâtiments de toute sorte l'avait conduite au rivage africain. Elle y venait pour venger l'injure faite au drapeau national par Hussein, dey d'Alger.

Trois ans avant, le consul de France, M. Deval, s'étant rendu au palais du prince, la veille de la fête du Bairam, afin de le complimenter selon l'usage, Hussein mit l'entretien sur les négociations qui se poursuivaient entre Paris et Alger, pour régler des différends de date ancienne. Sans laisser au représentant de la France le temps de parler, il fit valoir vivement ce qu'il appelait ses griefs; il se plaignit surtout que le ministre des affaires étrangères de notre pays n'eût pas répondu à une lettre qu'il lui avait précédemment adressée.

— J'ai eu l'honneur de vous en porter la réponse aussitôt que je l'ai reçue, objecta M. Deval.

— Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu directement? s'écria Hussein-Dey. Suis-je un manant, un homme de boue, un van-pieds? Mais c'est vous qui êtes la cause que je n'ai pas reçu la réponse de votre ministre; c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire! Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre.

En proférant ces reproches, il se leva, porta à M. Deval trois coups violents avec le manche de son chasse-mouches et lui ordonna de se retirer.

Le même jour, le consul de France écrivait à son gouvernement pour lui faire connaître ce qui s'était passé. En terminant son récit, il sollicitait un congé pour le cas où il ne serait pas donné à cette affaire la suite qu'elle méritait.

Quelques semaines après, un intrépide marin, le capitaine de vaisseau Collet, apportait au consul, à la tête d'une escadre, l'ordre de demander des excuses solennelles, et, s'il ne les obtenait pas, au bout de vingt-quatre heures, de se retirer sur l'un de nos bâtiments après avoir amené son pavillon. Le dey ne voulut pas comprendre la gravité de cet avertissement. Il y répondit par de nouveaux méfaits. Le capitaine Collet mit le blocus devant Alger, le cabinet de Paris étant résolu à avoir satisfaction.

Quand la nouvelle d'un second outrage fait à l'amiral de la Bretteville arriva en France, Charles X venait de confier le pouvoir à M. de Polignac. L'histoire, qui s'est montrée sévère pour le cabinet du 8 août, a déjà dit que ce fut son honneur de se révéler, dans ces circonstances, énergique et résolu. L'expédition d'Alger fut décidée. Elle le fut malgré les amères critiques de l'opposition de ce temps, qui, redoutant que la gloire n'en profitât au gouvernement, donna, dès ce jour, un exemple que M. Jules Favre a eu la triste fortune d'imiter plus tard, et alla jusqu'à prétendre que la raison et le droit étaient du côté du dey d'Alger; elle le fut, malgré les objections de plusieurs marins qui la déclaraient impossible, pleine de périls, devant conduire à un désastre irréparable, et alléguaient qu'il ne faudrait pas moins de vingt-sept jours pour opérer ce débarquement qu'on vit ensuite s'opérer en huit heures; elle le fut enfin malgré l'Angleterre qui, plus exigeante qu'aucune des nations européennes, essaya d'abord de l'entraver et réclama ensuite impérieusement à M. de Polignac un engagement portant que la France, si le sort des armes lui donnait la victoire, ne conserverait pas sa conquête.

Il arriva même que l'ambassadeur britannique s'étant permis de tenir au baron d'Haussez, ministre de la marine, des propos menaçants, celui-ci répliqua en ces termes:

— La France se f... de l'Angleterre, prête à mettre à la voile dans les prochains jours de mai. Elle s'arrêtera pour se rallier aux îles Baléares; elle opérera son débarquement à l'ouest d'Alger. Vous voilà informé de sa marche; vous pouvez la rencontrer si la fantaisie vous en prend. Ce langage, je n'ai pas besoin de vous le répéter, pendant de réfléchir sur le fond que le ministre des affaires étrangères pourrait vous traduire en d'autres termes, mais sans y rien changer.

Tels sont, rapidement résumés, les événements à la suite desquels le général de Bourmont plantait le drapeau français sur la terre africaine, à la date du 14 juin 1830. Huit heures avaient suffi pour mettre les troupes à terre; vingt jours suffirent pour les rendre maîtresses d'Alger, où elles entrèrent triomphalement le 5 juillet, tandis qu'Hussein-Dey, vaincu et résigné à son destin, s'appretait à partir pour l'Europe, où il devait apprendre, en arrivant, que le monarque par qui sa puissance venait d'être détruite, fuyait lui-même son royaume, chassé par une révolution victorieuse.

On cherche des dates patriotiques, pouvant être célébrées annuellement comme la fête même de la patrie, propres à réunir dans un sentiment de concorde et de reconnaissance, dégagé de l'esprit de parti, tous les cœurs français, à les faire tous battre à l'unisson! en voilà une. La journée commémorative de la conquête d'Alger égale, en grandeur, à ce qu'il nous semble, la journée commémorative de la prise de la Bastille. Non-seulement elle l'égale, mais elle la dépasse, car si l'une rappelle la sanglante aurore d'une implacable guerre civile, un trou brisé, des innocents massacrés, la guillotine en permanence, des représailles farouches, et, comme conséquence de tant de forfaits, la dictature amenant l'invasion, rien de pareil dans le souvenir de l'autre n'en altère la beauté.

Ces morts, pour lesquels le gouvernement français aurait dû réclamer l'honneur de la commémoration patriotique que, le 14 juillet, il laissera célébrer en mémoire de tous les Français, héritage de nos pères, que tous, républicains et monarchistes, peuvent également revendiquer, tandis que, quoi qu'on fasse, malgré les illuminations, les drapeaux, les musiques et les paquets, le 14 juillet ne sera qu'un anniversaire de discordes et de veuilles, et non la fête de la patrie.

Ernest Daudet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tentative d'assassinat A LOURESSE.

Notre pays, ordinairement si calme, va de faire une triste renommée. Nous apprenons qu'un nouveau crime a été commis hier, au village de la Bournée, commune de Lourresse-Rochemenier, canton de Doué.

Les détails nous manquent. Voici les premiers renseignements que nous avons recueillis:

L'assassin a voulu tuer sa belle-mère et a déchargé sur elle un coup de fusil. Il ne l'a pas atteinte, mais le plomb a blessé à l'épaule une autre femme.

Après cette tentative, notre homme s'est habillé, a emporté un litre d'eau-de-vie et son fusil à deux coups et a disparu. On suppose qu'il erre dans la forêt de Milly.

La gendarmerie de Saumur, prévenue, s'est rendue au village de la Bournée, et a organisé une battue et un service de garde. Au moment où nous mettons sous presse, cet assassin n'a pas encore été revu. La population est effrayée et le redoute. Tous les hommes montent la garde.

SUPPRESSION

de la division de cavaliers-élèves sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie.

La suppression de la division de cavaliers-élèves sous-officiers à l'Ecole de cavalerie, connue depuis longtemps à Saumur, est officielle aujourd'hui.

Le *Journal officiel* publie à ce sujet la circulaire suivante:

Paris, le 8 juin 1880.

Le Ministre de la guerre :

- MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ;
- les Généraux commandant les corps d'armée ;
- les Généraux de division et de brigade de cavalerie ;
- le Colonel commandant l'Ecole de cavalerie ;
- les Colonels de cavalerie ;
- les Commandants des dépôts de recrutement ;
- les Préfets des départements.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que, sur ma proposition, le Président de la République a rendu, à la date du 31 mai dernier, une décision portant suppression de la division de cavaliers-élèves sous-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Comme conséquence de cette décision, il ne sera plus contracté d'engagements volontaires pour ladite Ecole.

J'ai l'honneur de vous prier, dans l'intérêt des familles, de vouloir bien, chacun en ce qui vous concerne, donner la plus grande publicité possible à cette décision.

Pour le ministre et par son ordre :
Le Général, Directeur,
LOIZILLON.

Courses de Verrie-Saumur.

DIMANCHE 20 JUIN 1880.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen. — Welter-Handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillon de la Brosse, pour chevaux de chasse et de promenade domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1880, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. — Entrée : 20 fr., au second. — Distance : 1,800 mètres environ.

PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT (Steeple-Chase. — A réclamer). — 1,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée : 50 fr., au second. — Poids : 4 ans, 71 kil. ; 5 ans et au-dessus, 78 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge ; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 3 kil. de décharge, et les gentlemen 3 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap). — 1,500 fr. pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., moitié forfait, s'il a été déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 fr. Les jockeys courant contre des gentlemen prendront 3 kil. de surcharge. — Distance : 2,600 mètres environ.

PRIX DE VERRIE (Grand Steeple-Chase. — Handicap). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr. ; forfait, 50 fr., s'il a été déclaré. La moitié des entrées au second. Tout gagnant de la journée prendra 5 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 4,000 mètres et 22 obstacles environ.

PRIX DES VENEURS (Hunt and Military. — Steeple-Chase). — Un objet d'art pour hacks, poneys et chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugeront convenables.) La tenue de chasse en habit rouge est de rigueur. — Poids commun : 75 kil. — Distance : 2,500 mètres environ.

PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade engagés ou qualifiés pour le prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. — Entrée : 20 fr., au premier. — Poids libre. — Distance : 1,300 mètres environ.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (Grand Steeple à travers pays). — 2,000 fr. pour tous chevaux n'ayant pas couru depuis le 1^{er} janvier 1880 en course publique autres que celles réservées aux hacks et chevaux de chasse. — Entrée : 50 fr. — Poids : 70 kil. Les pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Distance : 4,000 mètres environ à travers la campagne.

Lundi 21 juin : **Tir aux Pigeons**. — A une heure : **GRAND PRIX DE VERRIE** (international). — Une bourse de 1,000 fr., ajoutée au produit d'une poule de 100 fr.

Mardi 22 juin : **Paper-Hunt**.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 20 juin 1880,
à 8 heures du soir.

Programme.

1. La Municipale, marche..... G. FABRE.
2. Ouverture de Tancredi..... ROSSINI.
3. Le Congrès musical, air varié..... PIVET.
4. Ouverture de Nabuchodonosor..... VERDI.
5. Tout à la joie, polka..... FAHRBACH.

REVISION DES ETATS DE LOGEMENT ET DE CANTONNEMENT DES TROUPES.

En vertu d'une décision de M. le ministre

de la guerre, il doit être procédé, du 15 juin courant au 1^{er} août, à la révision des états de logement et de cantonnement dressés par MM. les maires, conformément à la loi du 3 juillet 1877 et au décret du 2 août de la même année.

Ces opérations comprendront les arrondissements d'Angers, Segré, Baugé et Cholet, ainsi que les cantons de Doué et de Vihiers dans l'arrondissement de Saumur.

MM. les officiers chargés de la révision se transporteront successivement dans chaque commune pour y vérifier sur place et rectifier, au besoin, les premiers renseignements fournis. Ils feront prévenir MM. les maires, par les soins de la gendarmerie, du jour et de l'heure de leur arrivée au chef-lieu de la commune.

Les maires sont invités à donner à MM. les officiers chargés de l'opération toutes les indications qui pourront leur être réclamées.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Plusieurs artistes de l'Odéon en tête desquels nous remarquons M. Marais — un des premiers rôles de ce théâtre — donneront, lundi 21 juin, sur notre scène, *L'Aventurière*.

On sait que le Théâtre-Français a repris dernièrement cette belle comédie d'Emile Augier, avec un succès que la fugue de Sarah Bernhardt n'a pu paralyser.

L'attraction sera donc grande lundi prochain, au théâtre, pour entendre le chef d'œuvre d'Emile Augier, interprété d'une façon remarquable. Ce sera une belle soirée à ajouter à la série des représentations exceptionnelles dont les artistes de l'Odéon nous ont favorisés.

Dans l'un de nos principaux ports maritimes, notre compatriote, M. Chevreau-Lorrain, vient de recevoir les félicitations les plus flatteuses pour son système de crochets automatiques pour couvertures en ardoises.

Il y a quinze jours, la ville de Cherbourg était en fête, toute la population était sur pied pour assister à la pose de la première pierre du théâtre nouveau que fait élever l'administration de cette ville. Sous une tribune élégante avaient pris place les autorités de la cité, les ingénieurs civils et maritimes, et plusieurs notabilités du pays.

Après la cérémonie de la pose de la première pierre, nous dit la *Vie de Cherbourg*, les assistants ont pu examiner le modèle de la couverture, dont M. Pichard, entrepreneur, avait eu l'heureuse idée de confectionner un échantillon.

Cette gracieuse couverture, qui sera exécutée sur le pavillon principal, sera en ardoises lozangées avec crochets automatiques (système Chevreau, de Saumur), d'une solidité et d'une élégance incontestables.

M. l'architecte a reçu l'approbation des hommes les plus compétents pour avoir fait choix de ce système de couverture, qui présente toutes les garanties de durée, et qui est en même temps économique et décoratif.

Nos compliments à notre compatriote, M. Chevreau, pour son utile invention qui va toujours de succès en succès.

Assises de Maine-et-Loire. — Les assises du troisième trimestre de 1880, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers le lundi 2 août prochain. Elle seront présidée par M. Bazin, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, assisté de MM. Chamailard et Lair, aussi conseillers à la même Cour.

M. le curé de Chigné a assigné le maire devant le tribunal de Baugé, à l'occasion du récent incident de procession. La citation accuse le maire d'avoir empêché un exercice du culte, d'avoir par geste outragé des objets employés au culte, et demande 1,000 fr. de dommages-intérêts et l'insertion du jugement dans deux journaux.

TOURS.

On lit dans *l'Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« L'affaire en simple police pour injures envers un frère Lazariste, qui devait venir hier, n'a point été appelée ; elle a été remise, ainsi que nous le prévoyions. Cependant, cette remise n'est point définitive. L'abnégation du frère Duseillon serait trop grande.

» Demain viendra en police correctionnelle une autre affaire plus grave : ce sont

les violences exercées par le nommé Pinquet contre M. l'abbé Dufour. »

LAVAL.

La conférence de M. Ernoul à Laval, contre les décrets du 29 mars, a obtenu le même succès que celle d'Angers. Le bureau était composé de MM. Gaultier de Vaucenay, ancien député ; marquis de Montecier ; Prévost, conseiller général. La salle, louée pour la réunion, était plus que remplie. De fréquentes marques de sympathie ont interrompu l'orateur, qui a provoqué un réel enthousiasme. Le président a proposé contre les décrets du 29 mars un blâme énergique, qui a été voté à l'unanimité. L'impression générale a été excellente ; c'est un réveil de l'esprit public dans la Mayenne.

LE MANS.

On écrit du Mans au *Moniteur* :

« Plusieurs des communautés religieuses de notre ville ont reçu notification officielle des décrets du 29 mars. Nous savons de source certaine que les supérieurs ont répondu avec la plus grande fermeté qu'ils ne demanderaient pas l'autorisation, mais défendéraient énergiquement leurs droits. M^r l'évêque vint de déclarer également que si, par suite des décrets, le collège de Sainte-Croix, tenu par les Jésuites, venait à être fermé, il ouvrirait immédiatement, à la place, une école libre ecclésiastique : la plupart des professeurs actuels n'habiteraient plus la maison, mais continueraient d'enseigner.

» Cette déclaration cause un vif embarras à notre administration républicaine. »

CHATEAUGONTIER.

Élection de la rosière. — La commission instituée pour élire la rosière qui sera couronnée le 15 août prochain a porté son choix sur M^{lle} Augustine-Victorine Gobard, couturière, demeurant rue Faubourg-d'Azé.

M^{lle} Gobard, qui est orpheline, doit son élection non-seulement à la régularité de sa conduite, mais encore au dévouement dont elle a fait preuve en prodiguant, pendant quatre années consécutives, les soins les plus assidus à son père devenu impotent et à sa mère tombée grabataire.

M^{lle} Gobard est née à Châteaugontier, rue d'Audibon, le 13 février 1856.

(Gazette de Châteaugontier.)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (6^e ANNÉE)
M. SIMON, administrateur-général.

Congé annuel des artistes du théâtre national de l'Odéon (second Théâtre-Français).

Lundi 21 juin 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. MARAIS

M^{lle} MARIE DEFRESNES, M. ALBERT LAMBERT,
M^{lle} MARIE BERGÉ.

L'AVENTURIÈRE

Drame en 4 actes, du Théâtre-Français, par M. Emile AUGIER, de l'Académie.

Costumes entièrement conformes à ceux de la Comédie-Française.

Distribution. — Fabrice, M. Marais ; Annibal, M. Albert Lambert ; Monte-Prade, M. Bouyer ; Dario, M. Rosny ; Clorinde, M^{lle} Marie Defresnes ; Célia, M^{lle} Bergé ; Horace, M. Roussin ; Germain, M. Foucault.

Le spectacle commencera par :

Les Rêves de Marguerite, comédie en 1 acte, de M. Verconsin, joué par M^{lle} Marie Bergé et M. Roussin.

GRAND THÉÂTRE NATIONAL DES FÊTES DE BELGIQUE

SOUS LA DIRECTION DE

J. GRANDSART-COURTOIS

Début **Dimanche 20 juin**,

Pour cinq représentations seulement.

Ouverture des bureaux à 7 h. 1/2 ; lever du rideau à 8 h. 1/2.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 18 juin.

La Bourse a rarement traversé une période plus brillante. Les cours soutenus par les achats du comptant progressent et font bénéficier les portefeuilles d'importantes plus-values.

Notre 3 0/0 se tient à 119.25. On est à 88.40 sur l'Italien et à 77.90 sur le Florin d'or d'Autriche. L'avance sur ce dernier titre ne doit pas se ralentir tant qu'on n'aura pas atteint le cours de 80.

Nos valeurs de crédit font preuve de beaucoup de force. La Banque d'escompte se traite à 847.50. C'est un progrès nouveau de 7.50 depuis hier. Il est évident que cette Société vient de remporter un succès presque inespéré en étant déclarée adjudicataire du récent emprunt indien. Cet emprunt, en effet, porte la signature de la reine Victoria, impératrice des Indes. C'est pour un établissement de crédit un début rare d'avoir à négocier des titres de cet ordre.

Nous retrouvons le Crédit mobilier à 682.50 et la Banque franco-égyptienne à 692.50. Le Crédit lyonnais fait 970. La Banque de Paris est à 1,167.50. Le Crédit foncier se maintient à 1,290. Les porteurs d'obligations 5 0/0 qui réclament leur remboursement font en grande partie le romploi de leurs fonds en obligations 4 0/0 de la Banque hypothécaire. Les obligations 3 0/0 de cette dernière Société vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 juillet prochain.

La Société financière est à 555. La Société générale française de crédit est l'objet d'achats suivis et importants. Les portefeuilles se munissent avec raison de titres qui ont rapporté pour le dernier exercice un dividende de près de 20 0/0.

La Banque française et italienne conserve son amélioration à 485. Le placement des actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement est un véritable succès. Les demandes affluent au siège social, rue Auber, à Paris.

La Foncière austro-hongroise est ferme à 315. La Foncière-Incendie, à 610, ressort au prix net de 110 francs. C'est à partir de demain 19 jusqu'au 22 juin courant que les actionnaires de la Compagnie peuvent exercer leur droit d'option sur les actions de la Fondiaria-Vie.

Nous avons les meilleures nouvelles du placement des actions de la Société générale d'assurances. Ces titres sont fort demandés ; au prix de 200 fr. où ils sont offerts, ils constituent un excellent emploi de fonds.

BOURSE DE PARIS

DU 18 JUIN 1880.

Rente 3 0/0.	86 20
Rente 3 0/0 amortissable.	88 40
Rente 4 1/2.	115 50
Rente 5 0/0.	119 75

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucluse, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE d'Assainissement et de Fertilisation

VIDANGE

DE JOUR ET DE NUIT

Perfectionnée et complètement désinfectée.

DIPLOME D'HONNEUR

Usines à Puteaux, Nanterre, Bieâtre, Thiais et Lille

PRODUITS CHIMIQUES

Sulfate d'ammoniaque, Engrais composés

ÉMISSION

de 1,600 Obligations de 500 fr.

REMBOURSABLES EN 50 ANNÉES

Intérêt : 30 Francs par An

Payables par trimestre à raison de 7 fr. 50 en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

La Compagnie d'Assainissement et de Fertilisation est en pleine exploitation et donne des bénéfices importants.

Ces obligations sont garanties par première hypothèque prise sur les immeubles et le matériel de la Société.

PRIX D'ÉMISSION : 488 FRANCS.

50 francs en souscrivant.
38 francs à la répartition.
100 francs le 1^{er} août 1880.
100 francs le 1^{er} septembre 1880.
100 francs le 1^{er} octobre 1880.
100 francs le 1^{er} novembre 1880.

Le coupon d'octobre de 7 fr. 50 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 485 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du lundi 28 au mercredi 30 juin 1880

à la CAISSE VIVIANNE

45, Rue Vivienne — Paris.

A SAUMUR, chez M. L. LE BRAS, banquier.

Les coupes de Juillet sont reçus en paiement sans commission.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme.** — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^{te} CLERY
 à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais.
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRIANO; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 54 matin.	12 h. 15 matin.
8 10 —	—	—	—
1 25 soir.	4 50 soir.	—	—
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	—	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 40 matin.	11 h. 15 matin.
10 45 —	5 36 soir.	6 45 —	8 30 —
12 15 soir.	3 48 —	4 57 —	6 42 —
8 45 —	10 29 —	11 38 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt, enregistré, Il appert :

Que le sieur Augustin-Louis Besnard, en son vivant cultivateur, est décédé en son domicile, à l'Aveneau, commune de Coron, le deux novembre dernier, sans laisser d'héritiers à réserver ou d'héritiers connus, soit dans la ligne paternelle, soit dans la ligne maternelle;

Et que la dame Besnard, née Joséphine-Louise Gaudicheau, sa veuve, habile à se porter héritière, à défaut de parents connus au degré successible dudit sieur Besnard, aux termes de l'article 767 du Code civil, a formé devant ledit tribunal sa demande d'envoi en possession de biens composant la succession de ce dernier, conformément à l'article 770 du même Code.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné.

Saumur, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt. L. ALBERT. (366)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 27 juin 1880, à midi précis,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve GUICHARD-BONNET.

1° UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue Courcouronnie, où elle porte le n° 1, et de la petite rue Saint-Nicolas, composée de rez-de-chaussée, premier et second étages;
 2° Et 6 ares 36 centiares de JARDIN, avec une PETITE MAISON, situés au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, joignant au levant Jagot, au nord et au couchant Cretel.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le 12 juillet 1880, à midi.

En l'étude,

DE 103 HECTARES

DE BOIS TAILLIS

Amenagés à dix-huit ans,

Dans le canton de Champdeniers.

Belle chasse, exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.

Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies..... 6,511 fr.
 Jouissance immédiate. (318)

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 5,

Sur lequel sont édifiés divers bâtiments, comprenant cinq chambres; hangars, écuries, remises et greniers; le tout couvrant une superficie de 400 mètres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, rue Beaurepaire. (355)

Etude de M^e E. CHAMBELLAN, avocat, ancien arbitre près le tribunal de commerce de la Seine, agréé près le tribunal de commerce de Tours, successeur de M^{es} LAURENT et PLESSIX, 2, rue Bancheureau, Tours.

A VENDRE

A l'amiable et pour entrer en jouissance de suite,

UN EXCELLENT FONDS

DE

BOULANGERIE

Situé à Tours et consommant de 35 à 40 culasses de farine par mois.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, audit M^e CHAMBELLAN. (369)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (103)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LOSANGE PURGATIF

ANGIENNETMENT

GANGE PURGATIF



Très facile à prendre, sans sucrer ni coliques, ni nausées, ni constipation. Ph^o TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris. Les deux purgations, 1/20; par la poste, 1/35. Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

Inutile de marchander.

Phaëton signé Touchard-Desouches, Paris, — à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

AVIS
 Les personnes qui ont été avisées par le journal de la Gazette de Paris de la vente de la bibliothèque de M. de la Roche-Aymon, sont priées de se rendre à la vente, le dimanche 27 juin 1880, à midi, au Palais National, à Paris.

LA GAZETTE DE PARIS
 Le plus grand des journaux financiers
 NEUVIÈME ANNÉE
 Paraît tous les Dimanches
 PAR AN Semaine politique et financière
 — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
4 FRANCS
 ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} la Première Année
 Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
 des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOIS
 PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.
 Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
 ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
 59, Rue Talbot — Paris

DOULEURS Crises d'estomac, Névralgies, Rhumatismes, Goutte de nature rhumatismale, Névroses, Douleur de St-Guy, Hant-mart, Asthme spasmodique. — Pour guérir rapidement, demander Frochere, 60 cent. en timbres, à M. Vassier, Libraire à Chauny (Aisne).

VINS DE BORDEAUX
 Cotes de 140 à 150 la litre. — Médoc vieux, de 160 à 300 la litre. — Faculté de retour à l'arrivée. — Les Agents seront acceptés sur références. Ecrire à Eug. FAUCHAT, à Bordeaux.

MERNIES, PROLAPSUS, MALADIES DE VESSIE
 Ces désolantes infirmités, dont les symptômes sont radicalement guéris par la **REPUTÉE BOULLE** (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. Rouillé, Pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE
 de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infatigable pour guérir en secret et à peu de frais les écoulements récents et les plus invétérés. — Écrire à Eymis, à (Bellevue).

VINS de TABLE garantis nature à 40, 43 et 45 l'hect., logés en pièces neuves de 225 litres. — Béziers. S'ad. à M. COUSTAN, Pr^o à Béziers.

VENTE

Sans Courtage ni Commission
 Au cours de la Bourse de Paris

PARTS du PETIT JOURNAL du SOIR

Journal politique quotidien à 5 centimes.
Prix : 250 Francs.

S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces parts, à M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (340)

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES
 Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT
 6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance. Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,30, 5,75, — 6,75. Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75. Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75. Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle
 MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES
 CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle
 CRAVATES DE TOUTES FORMES
 GANTS CIVILS ET MILITAIRES
 Spécialité de Parfumerie vendue au rabais
 Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
 Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il transférera, à partir de la Saint-Jean prochaine, son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arseuil, 7, quartier des Ponts. Volières, Poulaiers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné. (277)
 NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré.

CHOCOLAT Vanille
 Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON
 PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (238)

Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.